

Avant l'ouverture du serveur
 Le guide mouvement de 40 pages avec les informations sur les différentes phases, les types de postes, les règles et priorités et tous les barèmes des années précédentes. Il a été, l'année dernière, envoyé à tous nos adhérents, à plus de 450 collègues et à toutes les écoles et établissements.

MOUVEMENT 2017

TOUTES LES AIDES du SNUipp-FSU 37

Comme chaque année, le SNUipp37 va vous aider pour votre mouvement par des réunions et par ses publications. Ce sont près de 1000 collègues qui participent au mouvement départemental sur plus de 3000 enseignants. La complexité du mouvement (vœux géographiques, phase d'ajustement...) fait que le journal spécial mouvement est maintenant constitué d'une trentaine de pages dont certaines en couleur (cartes) :

Ecol'infos n°1 LE GUIDE (avant l'ouverture du serveur)

- 14 pages modalités et aides sur le mouvement 2017
- 4 pages fiches de contrôle enquête
- 5 pages barèmes de 2008 à 2015
- 3 pages avec tous les résultats du mouvement 2016
- Double page en couleur de la carte d'Indre et Loire et des écoles
- 4 pages : fiche de contrôle et opération transparence

Ecol'infos n°2 LE SPECIAL MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE (après l'ouverture du serveur)

- 4 pages vœux géographiques avec la carte spéciale en couleur et les codes « communes »

ET SUR INTERNET

- 12 pages avec tous les codes pour faire votre mouvement (adjoint maternelle élémentaire primaire, direction, ASH, ZIL BD ...)
- Notre fiche de contrôle en ligne : indispensable pour vérifier votre affectation !

APRES LA CAPD MOUVEMENT : TDTRS BD SANS POSTE ON CONTINUE !
 Nous publions un Ecol'infos spécial TD-TRS, TRBD et collègues « sans poste » : les informations pour ces mouvements, les barèmes des collègues et leur classement...

Dès l'ouverture du serveur

La suite du guide mouvement spécial vœux géographiques avec la carte et les codes de l'année. Il est envoyé à tous nos adhérents.

COMMENT AVOIR NOS DOCUMENTS POUR LE MOUVEMENT 2017 ?



Ils sont tous automatiquement envoyés aux adhérent(e)s 2016-17 qui disposent de toutes nos publications, aides, suivi de dossier en CAPD...

Il est aussi possible de demander à les recevoir en remplissant notre formulaire qui est en ligne sur notre site.

<http://www.snuipp37.fr>
 Dans ce cas, c'est la solidarité qui joue car le tirage, le routage... sont possibles grâce aux moyens apportés par les adhérents. Nous ne pouvons que vous inviter à renforcer l'outil collectif que nous proposons au service de chacun-e en rejoignant et en renforçant le SNUipp-FSU 37.



FICHE D'INFORMATION SPECIALE
 « Postes susceptibles d'être vacants »
 SNUipp 37
Opération transparence

Comme l'an dernier pour atténuer les effets néfastes de la limitation à 30 vœux, nous avons lancé le concours de toutes les écoles et de tous les collègues afin de dresser une liste de postes susceptibles d'être vacants. Cette liste sera mise à disposition de tous les collègues qui voudront faire un vœu géographique. Elle sera utilisée pour la phase d'ajustement du mouvement. Elle sera envoyée à tous les collègues qui auront fait un vœu géographique.

Comment procéder ?
 Vous devez remplir ce formulaire et le faire parvenir à votre IEN. Vous pouvez le télécharger sur notre site <http://www.snuipp37.fr> ou nous l'envoyer par mail : snuipp37@indre-loire.fr en vous adressant à l'adresse proposée.

Comment remplir la fiche ?
 Nom de l'école : école élémentaire / école maternelle / école primaire / collège (cogep) (CPE) / établissement :
 Commune :
 Des collègues de l'école participent-ils au mouvement ?
 Nombre et type de poste : (cocher la ou les cases correspondantes à chaque type de poste)
 Nombre de postes :
 adjoint classe élémentaire / direction / adjoint classe maternelle / TRS / adjoint spécialisé / ZIL

Établissements en ligne sur notre site
<http://www.snuipp37.fr>
 Tél : 02 47 81 82 82 Fax : 02 47 81 76 76 e-mail : snuipp37@indre-loire.fr

MOUVEMENT 2016
 du 14/04 au 28/04 c'est parti!
 DOSSIER SPECIAL

REUNIONS SYNDICALES
 Mercredi 11 Avril
 Mercredi 18 Avril
 Mercredi 25 Avril
 Mercredi 2 Mai
 Mercredi 9 Mai
 Mercredi 16 Mai
 Mercredi 23 Mai
 Mercredi 30 Mai

OPERATION TRANSPARENCE
 Comment procéder ?
 Comment remplir la fiche ?

LES BAREMES
 2008 - 2015
 ÉCOLES MATERNELLES - ICS

ÉCOL'INFOS
 Bulletin d'information de la section du SNUIPP d'Indre et Loire
 15 rue de l'Éclair 37000 SAINT-AVERTIN Tél. 02 47 81 82 91
 mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>

Mouvement 2016 du 14/04 au 28/04 c'est parti! DOSSIER SPECIAL suite...
 Pour vous aider : le mouvement des collèges de personnel, des réunions locales, des conseils, des documents relatifs dans nos locaux...

LES
 nos locaux
 ARDI 28

ON TRANSPARENCE
 DES LES POSTES
 DES LES PÉRIODES VACANTES

AUX ADHÉRENTS IMPÔTS
 CARTE VŒUX GÉOGRAPHIQUES

Mouvement 2016 POSTES et CODE I-PROF
 Ce dossier de classe vous aide à faire votre mouvement. Il est envoyé à tous les collègues qui ont fait un vœu géographique.

ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI ! ET AUSSI !
 > LES REUNIONS POUR VOUS AIDER A FAIRE VOTRE MOUVEMENT. Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion. Les 3 heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique (y compris celles dites "obligatoires" où nous sommes inscrits automatiquement) ou des 24 heures de concertation. Nous avons droit à 3 réunions dans l'année qui peuvent être prises à tout moment et elles ne doivent pas être forcément simultanées avec une animation péda.

> **L'OPERATION TRANSPARENCE** La limitation à 30 vœux (dont les vœux géographiques) sur tous les postes du département (vacants ou non) rend l'exercice beaucoup plus difficile pour les collègues qui veulent ou doivent changer de poste. Pour atténuer les effets néfastes de cette mesure, nous avons besoin du concours de toutes les écoles et de tous les collègues. L'objectif est bien de dresser ensemble une liste de postes susceptibles d'être vacants, liste que nous souhaitons être la plus fiable possible. C'est donc un exercice de solidarité, de grande prise en charge collective que le SNUipp 37 appelle la profession en invitant toutes les écoles et les établissements à remplir cette fiche de renseignements.

